

ZONE FRANCHE D'ACTIVITÉ NOUVELLE GÉNÉRATION DE LA CIREST

Des aides fiscales majorées mais pas pour le commerce

Certaines entreprises installées sur le territoire de la Cirest vont bénéficier d'abattements renforcés sur plusieurs impôts pendant cinq ans. La mesure, qui figure dans le budget 2026 de l'Etat, doit permettre de venir en aide sur le plan économique à une microrégion durement touchée par le cyclone Garance il y a un an. Les commerçants en seront néanmoins exclus. Explications.

Cette disposition de la loi de Finances pour 2026 est passée relativement inaperçue. Il faut dire que les débats à La Réunion se sont essentiellement focalisés sur le coup de rabot (finalement-poussé) concernant l'aide fiscale à l'investissement en outre-mer. Ou encore sur la taxe (maintenue) sur les alcools dont le rhum.

Instauré par le Sénat suite à des amendements identiques déposés par Stéphane Fouassin et Viviane Malet (et adoptés avec l'avis favorable du gouvernement), l'article 18 du budget 2026 de l'Etat vient concrétiser une promesse faite par le président de la République lors de sa visite à La Réunion en avril 2025... quelques semaines après le passage du cyclone Garance.

Alors que le président de la communauté d'agglomération, Patrice Selly, réclamait une zone franche totale et un renforcement des exonérations de charges sociales patronales (lire notre édition du 24 avril 2025), le bénéfice des aides fiscales majorées de la zone franche d'activité nouvelle génération (ZFANG) est étendu aux entreprises installées sur le territoire de la Cirest.

Destinée aux territoires pauvres

Dans la loi de finances, il est écrit que ces dispositions concernent les «exploitations situées dans les communes appartenant à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre particulièrement défavorisé au regard du taux de pauvreté».

C'est le cas de la microrégion Est où «certaines communes faisant



face à des difficultés structurelles ont vu leur situation aggravée en raison du cyclone Garance, qui a provoqué des dégâts dévastateurs en février 2025», peut-on lire dans l'exposé des motifs de l'amendement identique déposé par Stéphane Fouassin et Viviane Malet.

Instaurée par la loi de finances pour 2019, la ZFANG a remplacé plusieurs dispositifs comme les zones franchises urbaines. À l'échelle de tout le territoire, certains secteurs comme la recherche et développement, les technologies de l'information et de la communication, l'agro-nutrition, l'environnement, les énergies renouvelables, le tourisme, le BTP, l'industrie, la réparation navale ou encore l'édition de jeux vidéo bénéficient d'aides renforcées.

C'est ce dispositif renforcé qui va bénéficier aux entreprises de l'Est mais avec les mêmes critères restrictifs que ceux qui existent pour le reste de La Réunion: comp-

La zone d'activités économi-ques de Paniandy, à Bras-Panon, pourrait accueillir de nouvelles entreprises grâce aux incitations fiscales. (Photo Cirest)

sement en outre-mer... ce qui n'est pas le cas des activités immobilières, financières mais aussi du commerce.

Dans l'Est, contrairement à des secteurs comme le transport, la logistique, la restauration ou les services aux entreprises, le petit commerce ne bénéficiera donc pas de la mesure. Au grand dam des associations de commerçants qui entendent encore se battre sur ce point.

Attirer des investisseurs

Une fois le décret d'application publié au Journal officiel, les entreprises de l'Est éligibles bénéficieront d'un abattement sur les bénéfices (à l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu) de 80 % dans la limite de 300 000 euros (contre 50 % dans la limite de 150 000 € pour le

droit commun) pour les exercices 2025 à 2029.

Au titre des années 2026 à 2030, elles profiteront en plus d'un abattement sur la CFE (contribution foncière des entreprises) généré à 100 % de la base éligible dans la limite de 150 000 euros par année d'imposition (contre 50 % pour le droit commun). Et d'un abattement sur la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) généralisée à 80 % de la base nette éligible (contre 50 % pour le droit commun).

De quoi permettre à la microrégion Est d'attirer des entreprises supplémentaires dans les mois qui viennent, et rattraper ainsi une partie de son retard sur les trois autres microrégions en matière de développement économique ? C'est en tout cas l'objectif poursuivi.

Cédric BOULLAND

Le Mémento, la voix des entreprises réunionnaises depuis 1970

Depuis plus de 55 ans, Le Mémento accompagne, observe et raconte l'économie réunionnaise. Mensuel indépendant, engagé et ancré dans son territoire, il défend les intérêts des entreprises, met en lumière le savoir-faire local et valorise celles et ceux qui entreprennent, innove et créent de la richesse à La Réunion.

À travers ses enquêtes, portraits, analyses et reportages, Le Mémento est le reflet fidèle de l'activité de notre île. Nous mettons en avant les bonnes initiatives, les réussites inspirantes, les projets audacieux. Nous aimons les entrepreneurs et tous les travailleurs qui font de notre région un exemple en matière d'engagement, de résilience et d'expertise.

À l'heure des réseaux sociaux et de l'instantanéité, il est essentiel de faire des choix responsables. Choisir Le Mémento, c'est choisir la profondeur plutôt que le bruit, l'analyse plutôt que la rumeur, la mise en valeur du travail réel plutôt que l'apparence.

Choisir Le Mémento, c'est toujours -et sans hésiter- la meilleure décision pour montrer ce dont les Réunionnais et les Réunionnaises sont capables : compétence, audace, responsabilité et vision.

Le Mémento, c'est tout ce qu'il vous faut !

Georges-Guillaume Loulapre-Pottier
Rédacteur en Chef

Abonnez-vous
pour être informé
du meilleur
de La Réunion



LE TAMPON

Marche citoyenne

Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, la ville du tampon organise une marche citoyenne «pas à pas» le dimanche 8 mars à 7h30 au parc Jean-de-Cambiaire. Un parcours de 5 kilomètres accessible à tous sera proposé. Pour le faire, il faut s'inscrire en ligne. Le lien est à retrouver sur la page Facebook de la mairie du Tampon.

LETANG-SALÉ

Cinéma plein air solidaire

À L'Etang-Salé, l'école Olivier-Payet organise un cinéma plein air solidaire au profit de la classe de mer vendredi à 19h sur le thème de l'aventure marine. L'accueil se fera à partir de 18h30. L'entrée est à 2 euros par personne. Snack, pop-corn et buvette 1 à 2 euros sur place.

SAINT-PIERRE

Ateliers coutures

Le centre social et socioculturel de l'office sports et du temps libre propose un atelier couture tous les lundis et jeudis matin de 9h à 11h au stade Michel-Volnay. Il sera possible d'apprendre à coudre, réparer des vêtements, réaliser ses propres créations...

En bref